

Sauvegarde de l'orgue Cavillé-Coll de la chapelle de l'hôpital Saint-Louis de Vire

Communiqué de la FFAO

La priorité absolue est la sauvegarde intégrale de la chapelle Saint-Louis (inscrite à l'inventaire des Monuments historiques) avec la totalité de ses attributs, orgue compris.

L'abandon de ce patrimoine ne peut que soulever l'indignation.

La façade du buffet de l'orgue ne présente pas d'altérations importantes (c'est l'intérieur de l'instrument qui est hors d'état) et constitue un décor majeur de la chapelle. Sa disparition dénaturerait profondément l'aspect de la chapelle. Pour l'instrument, il n'y a pas péril en la demeure dans l'attente d'une restauration.

Sans un tel projet, le démontage et le dépôt conservatoire présentent à long terme des risques pour la préservation des tuyaux (écrasement). La meilleure solution est donc de **maintenir l'orgue sur place**. En cela **la FFAO soutient sans réserve l'association pour la restauration de la chapelle Saint-Louis**, dont le but est la sauvegarde, préliminaire à la restauration, de la chapelle dans son intégrité.

Une pédagogie est nécessaire auprès du public afin d'expliquer qu'un instrument, même hors d'état de jouer, reste un témoin de sa facture, particulièrement quand il conserve les éléments de son état d'origine.

Tout transfert altérera l'authenticité originelle de l'instrument conçu pour la chapelle, qu'il soit en France ou hors de France. Ce ne serait pas une sauvegarde au sens patrimonial mais un réemploi du matériel.

La notion de patrimoine est très différente selon le pays, ce qui conforte **notre position en faveur du maintien en place en soutenant l'action de l'association pour la restauration de la chapelle Saint-Louis**.